

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 45/1954 (1954)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Bonny
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

branches de saules pour en faire des sifflets, en s'accompagnant de couplets naïfs ; les jeux de grands mouvements, passionnants et fortifiants, imitation des travaux des hommes, les jeux saisonniers des billes et de la corde à sauter ! Les enfants ne se passionnent plus guère que pour ce palpitant sport d'adultes qui a tenu en haleine le monde entier au cours de l'été, le « roi football », au point que les belles vacances en montagnes paraissent trop longues au pilier de l'équipe junior qui s'exerce plusieurs fois par semaine ! Il appartient à l'école de remonter la pente, d'initier l'enfance à des techniques nouvelles aussi riches de perspectives, au moins, que les occupations séculaires de la jeunesse. La mission est lourde de responsabilité, mais l'écolier est disposé à suivre le maître qui s'applique à le comprendre, et qui l'invite à se pencher sur les beautés de la terre, à lever ses regards vers le ciel, à s'intéresser aux métiers des hommes. Une des tâches les plus pressantes et les plus honorables de l'école publique est de protéger la délicate plante enfantine, de laisser s'épanouir en paix la fleur et mûrir le fruit dans le petit d'homme menacé de s'étioler dans une maturation précoce.

CHARLES JUNOD.

Neuchâtel

Enseignement primaire

Pour donner suite aux recommandations du directeur de *l'Annuaire*, le chroniqueur neuchâtelois se bornera à résumer les faits essentiels de la vie scolaire de son canton.

Bâtiments scolaires. — Ce qui caractérise l'année qui vient de s'écouler, ce sont les préoccupations des autorités cantonales et communales au sujet de l'augmentation du nombre des écoliers.

A la fin de l'année scolaire 1946/47, la situation pour les villes, par exemple, était la suivante :

	<i>Nombre de classes</i>	<i>Effectif des élèves</i>
Neuchâtel	69	1735
Le Locle	40	1004
La Chaux-de-Fonds	86	2162

A la fin de la dernière année scolaire, donc au printemps 1954, on pouvait dresser ce tableau :

	<i>Nombre de classes</i>	<i>Effectif des élèves</i>
Neuchâtel	96	2557
Le Locle	50	1392
La Chaux-de-Fonds	115	3084

L'augmentation rapide du nombre d'élèves a obligé les autorités à prendre des dispositions spéciales pour faire face à la situation en maintenant le principe d'un nombre limité d'enfants par classe.

A Neuchâtel, l'accroissement de la gent scolaire s'est particulièrement fait sentir dans le secteur de La Coudre-Monruz et ensuite dans celui du Vauseyon.

Le nouveau collège de La Coudre, 10 classes dont 2 sont déjà occupées, sera inauguré au printemps 1955. Au Vauseyon, la construction de deux ailes a permis de prévoir 10 nouvelles salles. De plus, les deux collèges auront chacun une halle de gymnastique.

Le collège de la Maladière qui est occupé partiellement par l'école des arts et métiers sera très prochainement à l'entière disposition de l'école primaire. Enfin, au centre de la ville, immédiatement au sud du collège des Terreaux, le nouveau bâtiment construit par Ebauches S. A. sera occupé par les élèves de 10 classes primaires.

Les dispositions judicieuses qui ont été prises permettent d'envisager l'avenir avec confiance. De plus, les écoliers de plusieurs classes du collège de la Promenade et de la Maladière pourront être logés dans de meilleures conditions.

Au printemps 1954, le nombre de filles du degré supérieur était si considérable que l'enseignement ménager n'a pas pu être donné à toutes les élèves. Tout rentrera dans l'ordre au début de septembre puisqu'une nouvelle cuisine sera installée pendant les vacances d'été.

Le directeur des écoles primaires du Locle, M. Butikofer qui est aussi conseiller général, déposa et développa une motion en avril 1951, pour demander la construction d'un collège destiné spécialement aux enfants des quartiers de l'ouest. L'initiative de notre collègue fut si bien appuyée que ce centre scolaire sera inauguré au printemps 1955. Les bâtiments comprendront 14 classes et 2 halles de gymnastique.

La commune de La Chaux-de-Fonds n'est pas restée en arrière dans la voie des réalisations imposées par l'augmentation du nombre d'enfants. Tout un centre scolaire a été construit aux Forges, à l'ouest de la ville. Un des bâtiments comprendra 9 classes destinées aux degrés moyen et supérieur et un autre 6, prévues pour le degré inférieur. 7 classes sont déjà occupées. Un troisième bâtiment contient 2 halles de gymnastique.

Signalons aussi les réparations importantes effectuées au collège de la Charrière ce qui prouve bien que les autorités de la plus grande ville du canton font de sérieux efforts pour l'entretien des bâtiments scolaires.

Au sud de la cité, 2 magnifiques piscines viennent d'être inaugurées dont l'une est spécialement destinée aux enfants. Tout près, une patinoire artificielle est transformée, en été, en terrain de jeux.

Récemment, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds a voté un crédit de 4 000 000 fr. pour l'achèvement des centres scolaires des Forges et de la Charrière. La politique de réalisations, inaugurée en 1945, se poursuit et se traduit par un bilan impressionnant.

Si nous avons parlé des nouveaux bâtiments scolaires des villes, il ne faudrait pas en déduire que les localités de la campagne font preuve d'inertie. A Fleurier, on discute de la construction d'un nouveau bâti-

ment scolaire. A La Côte-aux-Fées, les travaux ont déjà commencé. Peseux, la quatrième localité du canton, a ajouté un nouvel étage aux deux ailes de son collège. Dans plusieurs villages, la création d'une nouvelle classe nécessite souvent des aménagements importants. Dans d'autres, on procède, de plus en plus, à des réparations importantes. Dans la plupart des cas, les subventions cantonales permettent des réalisations intéressantes.

Personnel enseignant. — Pour assurer les remplacements, il a fallu surmonter bien des difficultés. L'enquête faite auprès des institutrices mariées nous a prouvé que la plupart ne pouvaient être engagées comme auxiliaires que dans des secteurs très limités. Au début de l'année scolaire 1954/55, en plus des membres du corps enseignant étrangers au canton qui exerçaient déjà, chez nous, une activité pédagogique, en général très appréciée, nous avons dû faire appel à 18 instituteurs et institutrices du Valais. Le 1^{er} novembre, ceux-ci seront de nouveau à disposition de leur canton. Dès cette date, des élèves de 2^e année de l'École normale seront mis à la tête des classes qui seraient sans titulaires.

CONFÉRENCES OFFICIELLES D'AUTOMNE

Présidées par le chef du département, elles ont eu une tenue remarquable et ont obtenu le même succès que les années précédentes.

Au point de vue pédagogique, l'exposé de M^{lle} Guérini, directrice de l'École normale des jeunes filles de Besançon, fit une grande impression. « Le rôle de la récitation dans l'enseignement du français à l'école primaire », tel était le sujet présenté par la conférencière. M^{lle} Guérini a insisté sur la nécessité de faire apprendre par cœur de nombreux morceaux de prose et des vers de bons auteurs. On exerce ainsi, non seulement la mémoire, mais on favorise la culture de la sensibilité esthétique et morale de nos enfants. Il faut leur montrer la beauté et la richesse de notre langue.

Manuels. — Le livre de vocabulaire pour les élèves de 2^e année a été entièrement revu et fort bien mis au point par M. Jeanneret, inspecteur d'écoles. Notre collègue préparera aussi la réédition du livre de 3^e année. Très prochainement, les élèves du degré moyen recevront le vocabulaire Lelu, Kubler et Voetzel et, par la suite, ceux du degré supérieur un manuel des mêmes auteurs.

Les exercices d'arithmétique, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e années, seront revus et complétés.

Considérations générales. — Si la mission principale de l'école primaire est d'ordre éducatif, une de ses tâches essentielles est de donner à l'enfant l'instruction de base indispensable à chacun. Le programme doit être établi, les maîtres doivent être formés pour que les connaissances élémentaires soient solidement acquises.

Mais nous estimons que l'école primaire doit aussi s'efforcer de donner aux enfants le goût du travail personnel. La culture intellectuelle de l'homme, comme sa culture personnelle, repose sur l'effort. Nous ne voulons pas nous laisser influencer par certaines doctrines qui ont jeté la confusion dans les esprits. L'apparition de nouvelles techniques

a contribué parfois à créer la légende que le temps de l'effort est révolu. Plusieurs techniques modernes ont enrichi l'enseignement ; bien appliquées, elles ne sauraient supprimer l'effort.

Dans nos préoccupations, nous accordons une place d'honneur à l'enseignement du français. L'acquisition de notre langue doit être le premier souci de l'école primaire, la mission à laquelle elle doit consacrer la plus grande partie de ses efforts, de son temps, de ses moyens.

Le soussigné a eu l'occasion d'exposer la question de l'enseignement du français à l'école primaire au cours d'une séance organisée par l'Institut neuchâtelois. D'autre part, la commission consultative pour l'enseignement primaire a été convoquée en octobre 1953 pour un large débat concernant l'enseignement du français. Les inspecteurs d'écoles y ont exposé les tendances actuelles de la méthodologie de l'enseignement de l'orthographe, de la lecture, de la grammaire, du vocabulaire, de l'élocution et de la composition. Ces exposés provoquèrent une discussion fort intéressante.

Enseignement pédagogique. — Notre école normale unique est récente puisque la première volée en est sortie en 1949, période transitoire entre les deux régimes.

Il est possible que certaines conceptions pédagogiques doivent être revues. Il n'en reste pas moins que la plupart des nouveaux membres du corps enseignant qui ont fait leurs études à l'École normale sont des convaincus, des enthousiastes. Dans les classes expérimentales, ils ont été formés par des maîtres conscients de la grandeur de leur tâche.

L'accent a été mis sur la méthodologie de l'arithmétique, sur l'emploi généralisé du vocabulaire fondamental acquis par une méthode studio-métrique et sur l'enseignement de l'écriture. Nous sommes particulièrement heureux que l'effort pédagogique pratiqué dans les classes expérimentales tende à associer compréhension et mémorisation. Le problème de la discipline a été revu et nous avons l'impression qu'il est mieux compris.

Sur la base des expériences faites depuis l'adoption de la nouvelle loi sur l'enseignement pédagogique, on a constaté que des retouches au programme des sections pédagogiques et au plan d'études de l'École normale se révélaient nécessaires. Elles sont en voie d'être réalisées.

Enseignement secondaire

L'inauguration du nouveau bâtiment du Gymnase cantonal qui abrite aussi l'École normale a eu lieu en novembre 1953. La cérémonie officielle s'est déroulée à la Collégiale en présence d'un nombreux public et sous la présidence du chef du Département de l'instruction publique. Pendant deux jours, la visite du bâtiment a été autorisée ; chacun a pu se rendre compte que le crédit important voté par le peuple a été judicieusement employé. Le nouveau bâtiment permet de grouper tous les élèves sous le même toit ; les conditions de travail sont redevenues normales.

La question des bases administratives de l'enseignement secondaire communal a continué de préoccuper les milieux intéressés dans la région de Neuchâtel et dans celle de Saint-Aubin.

L'année dernière, nous avons signalé les travaux relatifs à la réorganisation de l'enseignement secondaire à Neuchâtel. La commission intercommunale a tout d'abord rédigé un rapport et un projet de convention à l'intention des conseils généraux de toutes les communes de la région. Les commissions scolaires et les conseils législatifs des localités intéressées ont été si bien renseignés que la convention, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1954, a été acceptée par 22 communes.

Des pourparlers semblables étaient en cours pour l'école secondaire de Saint-Aubin qui est devenue également un établissement intercommunal sous le nom d'« Ecole secondaire de la Béroche ».

Signalons enfin que la commission scolaire de La Chaux-de-Fonds a adopté un nouveau programme pour les sections littéraire et scientifique du gymnase de cette ville.

Au Locle, M. Primault, directeur de l'école secondaire et de l'école de commerce, pédagogue de très grande valeur, homme d'une rare probité, a été atteint par la limite d'âge. Il a été remplacé par M. Aeschmann, directeur de l'école de commerce, La Neuveville, pour l'activité duquel nous formons des vœux particulièrement cordiaux.

Il est rare que les membres des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur soient réunis pour une conférence officielle sous la présidence du chef du département de l'Instruction publique. Ce fut le cas le 29 octobre 1953 à l'aula de l'Université de Neuchâtel. L'ordre du jour comportait la désignation des représentants des corps enseignants dans différentes commissions pour la période administrative 1953-1957. L'assemblée entendit ensuite une conférence magistrale de M. le professeur Maurice Debesse, directeur de l'institut de psychologie de l'Université de Strasbourg sur ce sujet : « L'éducateur devant l'évolution actuelle de la psychologie ».

Enseignement professionnel

Les programmes de nos trois écoles de commerce accordent une importance primordiale à la culture générale et à une formation professionnelle en rapport étroit avec la vie pratique.

L'école supérieure de commerce de Neuchâtel a révisé entièrement son arrêté organique pour l'adapter aux changements survenus dans la législation cantonale depuis 1951. Le gouvernement l'a adopté en février. Les cours de vacances organisés par l'école, connaissent un grand succès puisqu'ils sont fréquentés par 800 élèves.

L'école supérieure de commerce de La Chaux-de-Fonds a procédé à la révision de son programme d'enseignement pour tenir compte des exigences actuelles et de l'organisation de l'enseignement secondaire inférieur. Ce programme a été sanctionné par le Conseil d'Etat en juillet 1953.

Après de nombreux pourparlers avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, l'Ecole suisse de droguerie, à Neuchâtel, a adopté un règlement spécial d'examens du cours principal.

La nouvelle annexe de l'École de mécanique et d'électricité de Neuchâtel est maintenant terminée. Les élèves pourront l'occuper dès que les fournisseurs pourront livrer un certain nombre de machines perfectionnées.

Les cours pourront être donnés dès la rentrée de septembre 1954 dans le nouveau bâtiment de l'École des arts et métiers du chef-lieu.

Les élèves du Technicum neuchâtelois travaillent dans des conditions particulièrement favorables dans les bâtiments qui ont été inaugurés, en mars 1953, au Locle et à La Chaux-de-Fonds. L'école d'électrotechnique de ce grand établissement se trouve au Locle et a fêté, le 30 janvier 1954, le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Enseignement supérieur

M. Paul-René Rosset a terminé son rectorat en octobre 1953. Il a fait preuve d'autorité, d'énergie et de distinction au cours de son activité. Il a été remplacé dans sa charge par un théologien, M. le professeur Jean-Daniel Burger.

Les travaux concernant la construction d'un pavillon pour les instituts de biologie, au Mail, se sont poursuivis dans les meilleures conditions. Les nouveaux locaux seront à la disposition des étudiants dès la rentrée d'octobre 1954.

Les transformations de l'ancien bâtiment ont débuté en octobre 1953 et se poursuivront par étapes. L'obligation de procéder à ces importants travaux, tout en maintenant les cours dans le bâtiment, pose à l'architecte des conditions particulières dont le plan d'exécution doit tenir compte. La dernière étape ne pourra être envisagée qu'après le départ des instituts de botanique et de zoologie et ne sera terminée qu'en automne 1955, très probablement.

M. le professeur André Labhardt, de retour de Rome, reprendra en octobre 1954 ses cours à notre Université. Il a été nommé membre de la commission de fondation de l'Institut suisse de la capitale italienne.

Le décès des professeurs Henri Lagotala, géologie, et Antoine Aubert, théologie, a créé des vides sensibles ainsi que le départ pour Genève de M. René Schaerer et les démissions de deux professeurs éminents, MM. Neeser, théologie, et Sauser-Hall, droit international public.

M. Louis-Ed. Roulet a été nommé titulaire de la chaire d'histoire suisse et d'histoire neuchâteloise alors que M. Jean-Ls Leuba, pasteur à Bâle, en occupera une à la faculté de théologie. Nous sommes fort heureux que MM. les professeurs Redard, faculté des lettres, et François Clerc, faculté de droit, appelés par l'Université de Berne conservent aussi leur enseignement à Neuchâtel.

Plusieurs des professeurs de l'Université continuent à s'occuper activement de sociétés savantes. M. Ph. Muller a été nommé membre du bureau du comité international de documentation des sciences sociales. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a désigné M. Georges Méautis comme membre correspondant de l'Institut de France. M^{lle} Sophie Piccard a été élue membre correspondant de la Société mathématique autrichienne. M. Jean-G. Baer est devenu, en particulier, membre du comité permanent des congrès internationaux de zoologie.

M. Wegmann a été nommé chevalier de la Légion d'honneur pour plusieurs motifs se rapportant à ses études géologiques. M. François Clerc est maintenant président de l'Association suisse pour la réforme pénitentiaire et le patronage. M. Pierre-Jean Pointet est vice-président du groupe suisse de l'Association internationale pour la protection industrielle alors que M. Frédéric Scheurer continue d'assumer le secrétariat de la Société neuchâteloise de science économique dont M. Rosset, ancien recteur, est président.

Les conférences universitaires connurent le même succès que les années précédentes. Le sujet choisi : « La liberté » fut exposé par des professeurs de plusieurs facultés.

Le département de l'Instruction publique a réuni une documentation relative à la motion des députés Rosset et consorts concernant la création d'une université populaire. Cette intéressante initiative rencontre de précieux appuis. Une commission privée s'est constituée. Elle a tenu des séances d'information, a formé des commissions chargées d'étudier le problème juridique, le programme des cours, l'aspect financier de la question.

C'est avec joie que nous avons appris que la Fondation du foyer des étudiants s'est constituée le 2 octobre 1953 et qu'elle a pu acheter un immeuble grâce à l'appui généreux de diverses institutions et de plusieurs amis de l'Université. Quand cette maison sera transformée, les étudiants y trouveront des salles de travail et de délasserment, un réfectoire et quelques chambres louées à des conditions avantageuses.

Le *dies academicus* de 1954 s'est déroulé le 19 juin. Le point culminant de la journée fut certainement la très remarquable conférence de M. le professeur Lombard, ancien titulaire d'une chaire à la faculté des lettres : « Le merveilleux dans le roman contemporain ».

En terminant cette chronique, nous accomplissons un pieux devoir en rappelant la mémoire de M. Marcel Calame, directeur des Maisons d'éducation et d'observation de Malvilliers, homme de cœur et pédagogue de valeur. Il nous fut enlevé à la suite d'un tragique accident. Son épouse, M^{me} Calame, a vaillamment assumé la direction des deux maisons jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur, M. Jean-Pierre Miéville, précédemment instituteur d'une classe de développement à Neuchâtel.

Des transformations importantes ont été effectuées à la Maison d'éducation ce qui permettra de donner l'enseignement dans de bien meilleures conditions.

BONNY.